



R A P P O R T A N N U E L 2 0 1 7

RAPPORT DU COMITE DE DIRECTION AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SUR LA GESTION DURANT L'ANNEE 2017

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président,
Mesdames les Conseillères intercommunales,
Messieurs les Conseillers intercommunaux,

Conformément à l'article 125b de la Loi du 28 février 1956 sur les communes et à l'article 92 du Règlement du Conseil intercommunal du 10 juin 2016, le Comité de direction a l'honneur de vous soumettre, ci-après, son rapport de gestion pour l'année 2017.

A l'instar du rapport de gestion de l'année passée, il présente des statistiques afférentes aux interventions et activités de la PNR sur le territoire de chacune des trois communes membres.

Quant aux conclusions destinées à l'approbation formelle de la gestion 2017, elles figurent en dernière page du présent rapport.



« Les matières de police sont des choses
de chaque instant. »

Montesquieu, De l'esprit des lois, 1748

Editorial

Consolidation et développement

A l'occasion de la présentation de la gestion 2017, le Comité de direction remercie les membres du Conseil intercommunal pour leur confiance et leur soutien témoignés durant l'année écoulée. Ce climat de travail positif a permis de poursuivre les projets lancés avant le changement de législature intervenu en été 2016.

En effet, après avoir absorbé les ressources humaines en 2016, la PNR gère, depuis 2017, l'entier de ses finances. Ceci permet d'affirmer que l'organisation est aujourd'hui relativement autonome, professionnelle et dotée des moyens nécessaires à l'accomplissement de la mission qui lui est confiée: assurer la sécurité des citoyens des habitants des communes de Nyon, Prangins et Crans-près-Céligny.

La PNR est rentrée dans une phase de consolidation, qui l'aura déjà vu opérer un changement d'envergure en s'élargissant sur un second site d'activité. Le présent rapport reviendra sur les raisons et les conséquences du déménagement de certains de ses services sur le site de Champ-Colin.

Si la stratégie des petits pas continue de s'avérer efficace, de plus grandes enjambées pourraient s'avérer opportunes.

Le Comité de direction se réjouit de proposer de nouveaux projets au Conseil intercommunal et de continuer de travailler pour le succès, le développement et la pérennité de l'association.

Sommaire

Introduction

Effectifs de la PNR et organigramme structurel

Activités institutionnelles

1. Comité de direction
 2. Décisions du Comité de direction
 3. Conseil intercommunal
 4. Décisions du Conseil intercommunal
-

Activités opérationnelles

1. Message du Commandant de police
 2. Introduction
 3. Déontologie
 4. Planification opérationnelle
 5. Police-secours
 6. Prévention et proximité
 7. Formation
-

Activités administratives

1. Introduction
 2. Police administrative
 3. Ressources humaines
 4. Chancellerie et Commission de police
 5. Finances
-

Perspectives 2018

Statistiques

1. Police-secours
 2. Prévention-Proximité
 3. Naturalisations
 4. Contrôles de vitesse
 5. Chancellerie
 6. Commission de police
 7. Divers
-

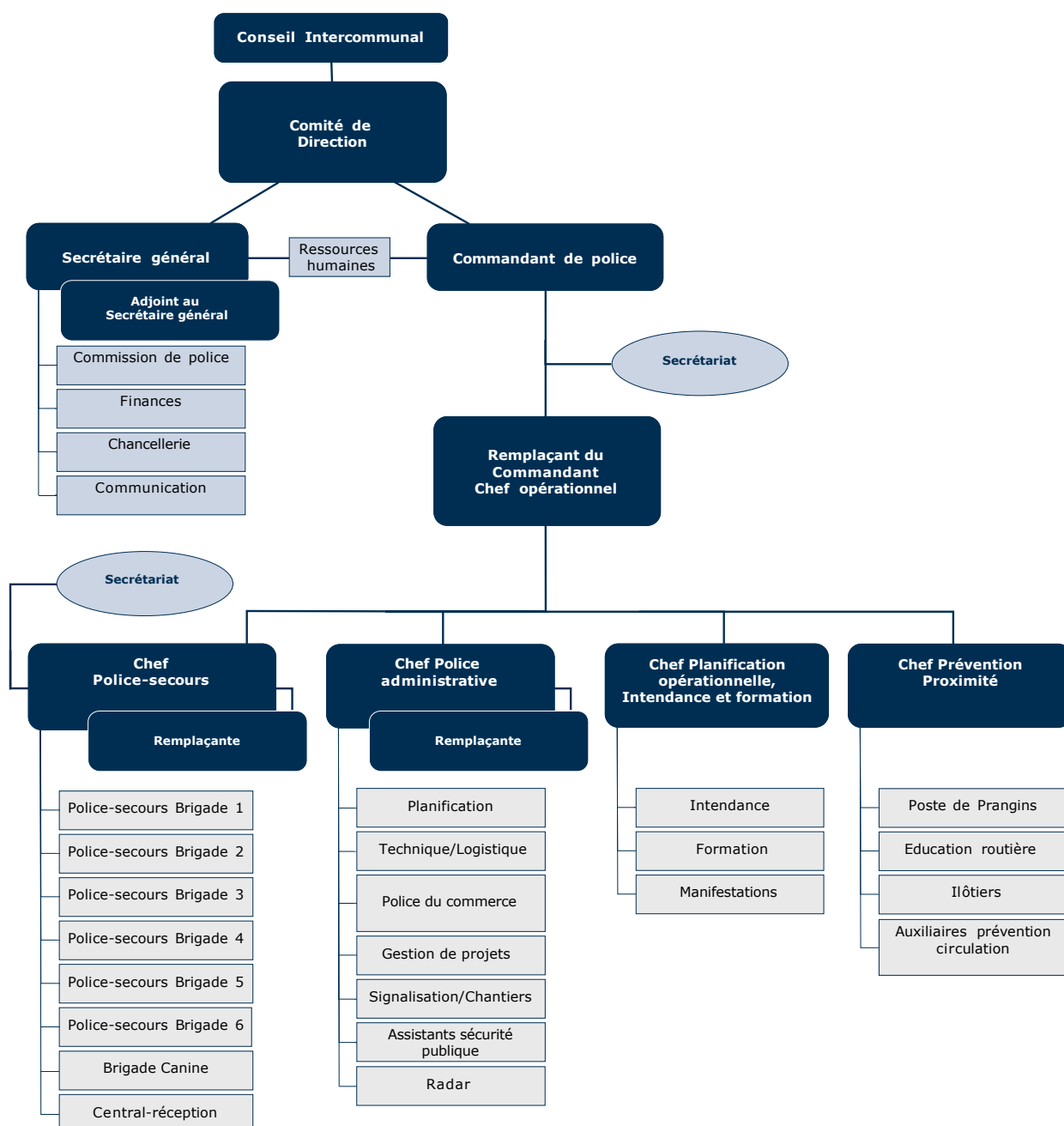
Conclusions

Introduction

Effectifs de la PNR et organigramme structurel

Au 31 décembre 2016, l'effectif de la PNR était composé de 75 collaborateurs dont 5 officiers, 54 policiers, 4 assistants de sécurité publique et 12 civils. La conduite organisationnelle et opérationnelle de la PNR est assurée par une direction bicéphale, à savoir le Secrétaire général et le Commandant de police. Ceux-ci se répartissent les tâches d'administration et de commandement selon le schéma ci-dessous. Ils sont appuyés par une équipe de direction constituée de leur remplaçant respectif, des chefs de division, ainsi que de la responsable des ressources humaines.

Organigramme



Activités institutionnelles

Comité de direction



*Madame Roxane Faraut Linares
Nyon – Présidente*



*Monsieur Jean-Luc Faillettaz
Crans-près-Céligny – Vice-président*



*Madame Alice Durgnat-Lévi
Prangins – Membre*

2. Décisions du Comité de direction

Durant l'année, le Comité de direction a formellement pris 90 décisions et a représenté la PNR dans de multiples séances avec les différents acteurs politiques de la police coordonnée vaudoise. Par le truchement de sa Présidente, il a fait valoir les intérêts de la PNR auprès du canton, au sein du Comité des Directeurs des polices municipales vaudoises.

Les décisions du Comité de direction ont porté, dans une large mesure, sur des questions relatives aux ressources humaines afin de maintenir stable l'effectif de la PNR. Il a étudié et proposé la revalorisation salariale du personnel policier ainsi que l'acquisition d'un nouveau système d'aide à l'engagement, les deux déployant leurs effets en 2018.

Le Comité de direction a également œuvré pour mettre à disposition du personnel de l'association, formations, véhicules, outils et matériel afin d'améliorer ses conditions de travail. De plus, il a conduit le déménagement d'une partie des activités de la PNR du site de la Place du Château à celui de Champ-Colin.

3. Conseil intercommunal

Conseil intercommunal

A. Bureau

Nom	Prénom	Commune	Fonction
Bossert	Henri	Crans-près-Céligny	Président
Soldini	Sacha	Nyon	Vice-président
Chauvet	Christine	Crans-près-Céligny	Scrutatrice
Tschuy	Frédéric	Nyon	Scrutateur
Girard	Sven	Nyon	Scrutateur (réserve accord)
Vuille	Jean-Pierre	Nyon	Scrutateur-suppl.
Vioget Karadag	Corinne	Nyon	Scrutatrice-suppl.

dès le 27.09.2017

B. Commission de gestion

Nom	Prénom	Commune	
Cretegny	Pierre	Crans-près-Céligny	
Démétriades	Alexandre	Nyon	Suppléant
Miéville	Laurent	Nyon	
Schneider	Rudolf	Prangins	
Tschuy	Frédéric	Nyon	Suppléant
de Bourbon Parme	Louis	Prangins	Suppléant
Widmer	Yonnel	Crans-près-Céligny	Suppléant

C. Conseil intercommunal

Nom	Prénom	Commune
Barrense-Dias	Yara	Nyon
Bochud	Georges	Prangins
Bourqui	Fabien	Nyon
Favre	Suzanne	Nyon
Hainard	Jean-Michel	Nyon
Juzgado	Serge	Prangins
Lugeon	Séverine	Nyon
Vuagniaux	Christine	Nyon



4. Décisions du Conseil intercommunal

Première séance ordinaire – Mercredi 3 mai

Rapports des Commissions :

- Préavis no 01/2017 présentant les comptes 2016 : accepté à l'unanimité des membres présents ;
- Préavis no 02/2017 présentant le rapport de gestion 2016 : accepté à l'unanimité des membres présents ;
- Préavis no 03/2017 demandant un crédit extrabudgétaire de CHF 51'300.- pour la location de locaux à Champ-Colin ainsi qu'un crédit d'investissement de CHF 125'821.- pour l'aménagement des locaux : accepté à l'unanimité des membres présents.

Deuxième séance ordinaire à vocation informative – Mercredi 21 juin

- Préavis no 04/2017 demandant un crédit d'investissement de CHF 84'700.- ainsi qu'un crédit de fonctionnement supplémentaire de CHF 161'809.- pour l'acquisition d'un nouveau système d'aide à l'engagement (SAE) dans le cadre du projet SAGA décentralisé : présentation par le Comité de direction et élection de la commission ad-hoc ;

Troisième séance ordinaire – Mercredi 27 septembre

- Préavis no 04/2017 demandant un crédit d'investissement de CHF 84'700.- ainsi qu'un crédit de fonctionnement supplémentaire de CHF 161'809.- pour l'acquisition d'un nouveau système d'aide à l'engagement (SAE) dans le cadre du projet SAGA décentralisé : accepté à l'unanimité des membres présents ;
- Préavis no 05/2017 présentant le budget 2018 : amendé puis accepté à l'unanimité des membres présents ;
- Préavis no 06/2017 demandant un ETP supplémentaire : accepté à l'unanimité des membres présents ;
- Préavis no 07/2017 présentant la revalorisation salariale du personnel policier : accepté à l'unanimité des membres présents.

Activités opérationnelles

I. Message du Commandant de police

Œuvrer dans la contradiction

« La Police Nyon Région assure la tranquillité et le bien-être de la population dont elle a la charge. »

Que dire de cette mission, dont l'énoncé simple voile parfois une réalité plus complexe à laquelle il est nécessaire de faire face avec le plus grand des discernements.

Au service de la société, la Police Nyon Région a pour principal objectif de s'impliquer quotidiennement dans la vie communautaire par une présence accrue sur le terrain. La prévention est une composante primordiale d'une police qui se veut proche de ses citoyens. Ainsi, toutes les ressources policières disponibles sont déployées dans le but d'assurer une qualité de vie optimale à toutes les générations.

Toutefois, une des difficultés majeures du métier réside dans le fait de satisfaire l'ensemble des citoyens. Les libertés d'aucuns ne sont pas celles des autres, c'est bien connu. Il devient dès lors difficile, voire impossible pour la police de répondre favorablement à toutes les sollicitations, celles-ci résultant de perceptions et de sentiments propres à chacun.

Il arrive régulièrement que la police soit confrontée à un dilemme lorsque sa mission préventive fait face à une nécessité de répression. La sanction constitue alors un motif de critiques et de plaintes pour ceux qui en sont victimes. La police est appréciée lorsque l'on n'a pas affaire à elle.

Le sens commun veut que le policier soit exemplaire. A la moindre défaillance perçue comme telle, les mouvements contestataires se mettent en marche, propageant par le biais des médias et des réseaux sociaux, des messages erronés dont le manque de bien-fondé est souvent à déplorer.

Comme écrivait Albert MEMMI : « Nous voulons que nos gens d'armes soient parfaits. Soyons plus respectueux de nous-mêmes : nous pourrions alors exiger qu'ils soient dignes de nous ».

Pour répondre à ce paradoxe, la police se doit d'explicitier ses actions et de leur donner un sens rigoureux. Elle se doit également d'œuvrer dans le respect des lois et de l'intérêt général. Au service de tous, sans distinction d'aucune sorte.



2. Introduction

Dans le rapport de gestion relatif à l'exercice 2016, il était présenté la mise en place d'une organisation opérationnelle innovante, à savoir des îlotiers placés sous la responsabilité des cadres de police-secours. Aujourd'hui, un premier bilan positif a été dressé. En effet, depuis l'introduction de ce processus, des gains en termes d'efficience ont été mesurés, en particulier à travers le contact avec la population. Ce dernier souffrait des tournus de police-secours, qui rendent difficile le suivi des affaires. Aujourd'hui, l'unité de police-secours en service relaie les informations nécessaires aux îlotiers en charge du quartier concerné afin qu'il effectue le suivi des interventions.

A l'interne, ce système favorise les échanges entre les policiers de proximité et ceux de police-secours, leur permettant ainsi de mieux connaître les tâches de chacun. Des démarches exploratoires sont actuellement menées afin de déployer un programme de planification qui, par ses options interactives, participera encore plus au renforcement de ces synergies opérationnelles.

Avant de présenter les activités propres aux entités opérationnelles, il convient de rappeler une information qui avait été relayée par les médias au mois de juillet 2017, à savoir que dans le but d'uniformiser l'identité visuelle des véhicules des Polices communales vaudoises, les Corps de police intercommunale de Nyon et Morges ont présenté un graphisme commun pour leurs véhicules. Composé de larges lignes jaunes et bleues, ce graphisme met en évidence les neuf points symbolisant les neuf corps communaux et intercommunaux du canton. La couleur jaune a été choisie du fait de sa grande visibilité et de sa présence sur les véhicules d'intervention de plusieurs polices européennes.



Un véhicule d'intervention arborant la nouvelle ligne graphique

3. Déontologie

Dans une directive de 2013 concernant la gestion qualité de l'organisation policière vaudoise, le Conseil cantonal de sécurité a institué un collège de répondants composé de représentants des Corps de police vaudois, offrant la possibilité aux citoyens de formuler des plaintes et remarques sur le comportement des intervenants. En 2017, 8 cas ont été portés à la connaissance du délégué de la PNR, dont un seul a nécessité d'être approfondi avec le policier mis en cause.

4. Planification opérationnelle

Dans le cadre de la loi sur l'organisation policière vaudoise, laquelle règle notamment la collaboration entre les polices communales, intercommunales et la police cantonale, la PNR a contribué, dans la mesure de ses disponibilités, à la sécurité du Word Economic Forum ainsi qu'à la visite du Président chinois à Lausanne.

Sur le plan régional, la PNR a été sollicitée pour assurer la sécurité des nombreuses manifestations sportives et culturelles qui se sont déroulées sur son territoire. L'expérience et le professionnalisme de la PNR lui ont permis d'y apporter des réponses adaptées et financièrement raisonnables en termes de moyens. A titre d'exemple, Visions du Réel, Paléo Festival, le far festival des arts vivants, Caribana, la Romande Energie Run, le Triathlon de Nyon et, dans une moindre mesure, certaines manifestations sportives qui ont eu lieu sur le site de Colovray, ont ainsi nécessité la mise en place de mesures particulières.

Au-delà des missions quotidiennes de base, la PNR développe des concepts sous forme d'opérations planifiées, dont certaines d'entre elles ont pour but de renforcer les liens avec la population. 4 projets ont ainsi été menés tambour battant en 2017 sur le territoire des 3 communes.

Opération « Aislados »

Partant du constat que des jeunes en situation difficile peuvent entretenir des préjugés, voire opposer de la résistance à l'égard des représentants de l'autorité, une unité de police-secours s'est rendue au foyer d'accueil «Aube-Claire» de Nyon afin d'y présenter un panel de leurs activités quotidiennes. Elle a ensuite pris part à un repas qui a permis d'échanger dans un contexte convivial avec les jeunes du centre.

Opération « Shiawase »

La jeunesse actuelle est régulièrement exposée à des messages et actions potentiellement violents. Il arrive dès lors parfois que des agissements de types claniques se développent au sein de groupes de jeunes. Fort de ce constat, la PNR, en collaboration avec l'Association « Projet », a présenté divers moyens de sécurité personnelle de base afin de se protéger dans une approche qui évoquait, en toile de fond, les risques de harcèlement et les comportements à adopter en cas d'agression.

Opération « Corneille »

Une unité a effectué un sondage auprès de la population de la commune de Crans-près-Céligny sur son ressenti quant au travail de la PNR depuis 3 ans. A cet effet, la PNR a tenu plusieurs stands et rencontré les citoyens, leur proposant de compléter un questionnaire relevant une quinzaine de sujets. Une synthèse des résultats faisant état d'une très majoritaire satisfaction de la population, a notamment permis la mise en place de nouvelles synergies avec les autorités de la commune.

Opération « Moretto »

Suite à la construction du terrain multisport de Prangins, en 2016, et à cause notamment de son attractivité, la population résidente aux alentours a remarqué un changement d'environnement, en particulier sonore. Une unité a alors effectué une analyse de ces nuisances et proposé la mise en place d'une charte d'utilisation, en collaboration avec l'autorité communale, afin de sensibiliser les utilisateurs de ce site. Des améliorations ont déjà été relevées par les riverains.





5. Police-secours

Les chiffres détaillés des interventions effectuées par police-secours sont présentés dans l'annexe consacrée aux statistiques. Ci-dessous a été retenu un florilège des interventions qui illustre aussi bien l'année écoulée que l'activité de police-secours. En 2017, près de 6'900 interventions ont occupé le personnel de police-secours.

Janvier, 13h01 : dégagement de fumée

- Appelée pour un fort dégagement de fumée, la patrouille prend rapidement contact avec les locataires, à savoir une famille qui s'adonne à une cérémonie religieuse en brûlant divers objets ainsi que de l'encens, afin de célébrer la naissance de leur fils. La famille est sensibilisée de la dangerosité de cette tradition pratiquée à l'intérieur d'un logement ; les félicitations d'usage sont néanmoins transmises par les intervenants pour l'heureux événement.

Février, 03h00 : demande d'assistance

- Réquisionnée pour se rendre à la réception d'un hôtel dont le personnel se trouve en présence d'une femme tenant des propos étranges, la patrouille identifie l'intéressée, qui aurait demandé à régler la note de sa chambre en nourriture. Il s'avère que cette dame est en fuite d'un établissement psychiatrique français ; un transfert est dès lors organisé.

Février, 06h40 : individus suspects et mise en fuite

- La co-gérante d'un hôtel fait appel à nos services après avoir mis en fuite deux hommes qui avaient pénétré dans son établissement. 4 patrouilles de la PNR et 7 patrouilles de gendarmerie sont déployées pour effectuer un bouclage du secteur. Malgré l'intervention d'un chien de service et après plus d'une heure de quadrillage, les individus ne sont pas retrouvés. Les images prises par des caméras permettent néanmoins la diffusion des images des auteurs dans le canton.

Mars, 01h15 : vol de cycle

- De nuit, une patrouille constate qu'un vélo mis à disposition du public avait été arraché de sa borne. Un peu plus tard, elle interpelle un jeune homme au guidon d'un cycle électrique. Contrôlé, le mineur reconnaît spontanément avoir arraché son cycle ; ses parents sont immédiatement avisés et viennent prendre en charge leur Chris Froome en herbe.

Mars, 04h00 : bagarre

- Appelée pour une bagarre dans un établissement public, la patrouille constate sur place que plusieurs groupes sont très excités et qu'une jeune femme est en train de frapper un homme à mains nues. Tentant de s'interposer, un des agents se voit asséner une gifle. La jeune femme est immédiatement maîtrisée en même temps que plusieurs autres altercations éclatent dans l'établissement. Tous les protagonistes sont ensuite calmés par les patrouilles arrivées en renfort.

Mars, 10h00 : cas via Sicura :

- Un motard est contrôlé à 101 km/h dans le village de Prangins au lieu des 50 km/h autorisés en localité. Grace à une enquête effectuée par la suite, le conducteur est identifié et entendu.

Avril, 12h00 : véhicule suspect

- A l'annonce d'un véhicule suspect signalé en gare de Nyon, une patrouille se rend sur les lieux mais à la vue de la police, le conducteur dudit véhicule effectue un demi-tour et prend la fuite. Interpellé quelques instants plus tard, ce conducteur entre dans une colère noire, refusant de suivre les injonctions des policiers. Lors de sa fouille, il est découvert un couteau interdit ; il s'avère, de plus, que ce conducteur se trouve sous une mesure d'interdiction de conduire dans son pays d'origine. Il est conduit au Ministère public le lendemain matin.

Avril, 01h10 : individu perturbé

- Sollicitée pour une femme perturbée et avinée créant du scandale, une patrouille fait appel à un médecin de garde, lequel ordonne un placement à des fins d'assistance. L'intéressée, fortement opposée à cette décision, doit être retenue par plusieurs agents afin d'être conduite jusqu'à l'ambulance. Elle se débat et hurle tout au long du transfert jusqu'au centre spécialisé.

Mai, 01h40 : course-poursuite et arrestation

- Interpellée par un fort bruit de régime moteur, une patrouille indique à deux motards de s'arrêter sur le côté de la route. L'un d'eux prend alors la fuite à vive allure. Les agents partent à sa poursuite avant de l'interpeller sur les voies CFF, où il finit sa course. Un test d'alcoolémie se révélant positif, la procédure idoine est effectuée.

Mai, 01h10 : coups de feu

- Informés de coups de feu tirés dans un quartier d'habitation, plusieurs patrouilles effectuent un bouclage des lieux mais sans parvenir à identifier la personne responsable. Dans la journée, une personne se présente au poste afin d'annoncer le vol de son arme à feu. Quelques jours plus tard, cette même personne est interpellée au guidon d'un scooter aux plaques volées. Suite à son audition, une perquisition est menée à son domicile, au cours de laquelle l'arme déclarée volée est retrouvée. L'individu est déféré devant le Ministère public.

Juin, 01h45 : bagarre

- Avisés d'une bagarre impliquant 5 à 6 personnes dont les auteurs ont quitté les lieux, plusieurs patrouilles effectuent des recherches et retrouvent un couple qui faisait état de diverses blessures à la tête et au bras. L'homme doit être retenu par les policiers car il tente de s'en prendre à un passant tandis que la femme, éclabousse soudain la policière dans l'oeil avec du sang. Cette femme étant porteuse de maladie transmissible, l'agente doit alors suivre un traitement préventif.

Juin, 17h20 : demande d'assistance

- La voisine d'une octogénaire nous avise que le fils de la vieille dame qui, par décision judiciaire, n'est plus autorisé à l'approcher, parvient à pénétrer dans son logement, armé d'un couteau. L'individu, connu comme polytoxicomane et souffrant de troubles psychiques, est immédiatement désarmé par la patrouille arrivée sur les lieux. Dans les locaux de police, il tente de s'étouffer en avalant un lambeau de son t-shirt. Hospitalisé, il sera ensuite conduit dans un établissement psychiatrique.

Juin, 05h35 : demande d'assistance

- A l'aube, un monsieur d'un certain âge sollicite nos services pour un cambriolage. N'ayant trouvé aucune trace d'effraction, la patrouille, après discussion avec l'intéressé, conclut que l'homme n'est pas en possession de tous ses moyens et souffre d'hallucinations. En effet, il affirme s'être battu avec des insectes et autres animaux sauvages. Contactée, la fille de l'octogénaire prend immédiatement son père en charge.

Septembre, 11h15 : inquiétude pour une personne et violences domestiques

- Un patron d'entreprise sollicite nos services car il s'inquiète du comportement étrange de l'un de ses employés, lequel avait évoqué des problèmes conjugaux et quitté son poste de travail depuis plusieurs jours. Au domicile de l'intéressé, la patrouille rencontre l'individu, avant que son épouse n'apparaisse pour signaler qu'elle était victime de mauvais traitements. Une procédure pour violence domestique est alors engagée à l'encontre de l'intéressé.

Novembre, 03h45 : bagarre et déprédations

- Appelés pour une bagarre dans un établissement public, les policiers rencontrent le fauteur de troubles, lequel se jette immédiatement sur les agents. Sprayé après injonctions, l'individu est menotté et acheminé au poste de police, non sans se débattre, hurler et insulter les intervenants tout au long du trajet. Hystérique, sa petite amie doit également être maîtrisée et prise en charge. Mécontents, plusieurs de leurs amis se rendent également au poste de police et y commettent des déprédations. Les suites judiciaires requises sont données.

Novembre, 02h15 : stupéfiants

- Lors d'un contrôle circulation, le conducteur et le passager d'un véhicule immatriculé à l'étranger donnent des réponses vagues, changeant plusieurs fois de versions. Lors de la fouille du véhicule, un pain de 1030 grammes de cocaïne est découvert, dissimulé dans un cache plastique à l'arrière de l'habitacle. Les intéressés sont arrêtés sur-le-champ.

Décembre, 19h10 : stupéfiants

- Une mère fait appel à notre centrale après avoir surpris son fils en train de consommer des produits stupéfiants. Sur place, la patrouille de police procède à la saisie de 52 grammes de hachich. Interpellés par un ami de l'intéressé devant l'immeuble, les policiers découvrent un autre sachet de 9 grammes supplémentaires de hachich caché sous un banc. Les jeunes sont auditionnés.

Décembre, 23h40 : cambrioleur mis en fuite

- Sollicité pour un cambrioleur mis en fuite par le propriétaire des lieux, le conducteur chien est engagé. Quelques minutes plus tard, la chienne de service retrouve la trace du bandit, lequel est interpellé alors qu'il se cachait dans une propriété. Il est conduit au poste de police pour la suite des opérations.



Accident de la circulation



Saisie de produits stupéfiants



2. Prévention & Proximité

En 2017, la PNR a mené, à travers ses tâches de prévention, un certain nombre de campagnes et d'actions ciblées, dont les plus marquantes sont présentées ci-après.

En premier lieu, la PNR et la direction des établissements scolaires de Crans-près-Céligny, Nyon et Prangins ont joué la carte du partenariat pour la campagne «Rentrée scolaire». 270 élèves de 4ème année, munis de leur crayon, ont ainsi participé à la conception de cette campagne de prévention routière. Sur la base de mots-clés tels que passage piétons, véhicule ou visibilité, libre court a été donné à l'imagination des jeunes. Dix dessins ont été retenus en fonction du message, du visuel et du soin apporté, puis ont été affichés en format mondial aux abords des routes.

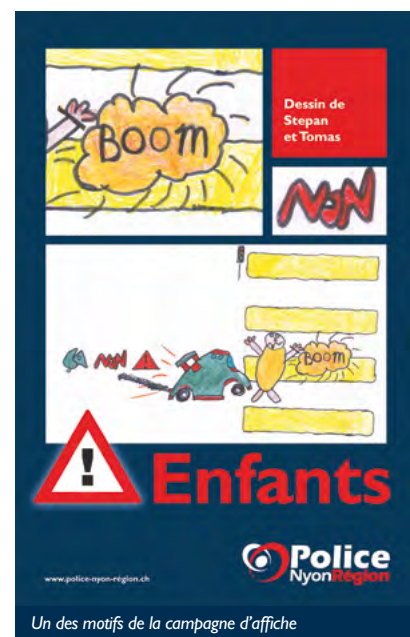
En étroite collaboration avec la SIC (Société Industrielle & Commerciale de Nyon et environs), la PNR a participé aux nocturnes de la Ville de Nyon avec son stand de prévention. Elle a rencontré un vif succès grâce à un concours proposé ; des lots ainsi que du matériel préventif ont été distribués.



Prévention contre les cambrieurs



La Présidente de la PNR et le Commandant avec les lauréats du concours de dessins



Un des motifs de la campagne d'affiche



Nocturnes



Comme chaque année, la PNR a rencontré les tenanciers des établissements publics nyonnais, à l'occasion d'un moment privilégié afin d'échanger. Une charte de collaboration a été signée, engageant symboliquement les responsables d'établissements et la Ville de Nyon à respecter certaines règles, dans le cadre d'une collaboration croissante depuis quelques années.

La région de Nyon compte quelque 40 entreprises de taxis, ce qui représente environ 80 chauffeurs salariés et indépendants. Un collaborateur de la PNR, spécialisé dans cette thématique, est chargé, sous la responsabilité de la Ville, de gérer les licences des chauffeurs et de contrôler les conducteurs. Il a rencontré les responsables d'entreprises afin de faire un point de situation ; une collaboration constructive s'est installée entre la police et ces professionnels de la route.

Le stand de la police de proximité est régulièrement utilisé sur l'ensemble du territoire de la PNR. Une excellente collaboration a été constatée avec les différents partenaires qui l'accueillent volontiers dans leur centre commercial, leur commerce ou en sein de leur entreprise. A titre d'exemple, la PNR a sensibilisé sur le vol dans les véhicules et sur l'effet de l'alcool sur la conduite dans un garage de la région.

Enfin, les aspirants vaudois de l'Académie de Savatan ont été engagés pendant deux jours dans des exercices pratiques liés à la police de proximité en ville de Nyon. 70 futurs policiers ont ainsi cheminé dans les rues de la ville avec mission d'entrer en contact avec les commerçants, lesquels leur ont réservé un accueil très positif.



Charte de collaboration avec les tenanciers d'établissements publics



Le bus de la police de proximité



Contrôle radar

7. Formation

A la suite de leur formation de base (FOBA), les policiers sont amenés à maintenir leurs connaissances par le biais de la formation continue (FOCO), laquelle est proposée par les Corps de police eux-mêmes. La PNR a ainsi établi des objectifs minimaux que chaque policier doit atteindre sur une année.

Ce programme comprend notamment 16 heures de tir et 16 heures de sécurité personnelle. L'évolution des techniques et du matériel, ainsi que l'analyse de cas réels nécessitent une réévaluation permanente des pratiques enseignées. Un correctif est apporté si nécessaire. La PNR propose également des formations dans les domaines de la gestion du personnel, de la conduite comportementale et de l'informatique. Enfin, les collaborateurs qui exercent une fonction d'instructeur suivent un programme spécifique.



Entraînement au bouclier au stand de tir



Entraînement tactique à Genève

Activités administratives

I. Introduction

Consécutivement à l'adoption du préavis 03/2017 par le Conseil intercommunal, la PNR a déménagé une partie importante de ses activités administratives sur le site de Champ-Colin, à savoir le Secrétariat général, la Police administrative, la Commission de police, la Chancellerie et les Finances. A l'étroit dans ses locaux de la Place du Château à Nyon depuis qu'elle s'est régionalisé, la PNR se devait de trouver une solution alternative en attendant la construction de son nouvel Hôtel de Police, dont l'inauguration est prévue à fin 2020.

Ce mode de fonctionnement sur deux sites a cependant nécessité la mise en place de différents moyens afin de veiller en particulier à la bonne circulation de l'information. Cette réorganisation a permis de réaménager les locaux de police-secours ainsi que de dédier un local spécifique à l'aide aux victimes d'infractions (LAVI), qui répond de manière plus adaptée aux besoins, notamment dans le cas d'interventions liées à des violences domestiques.



Le site de Champ-Colin abritant le SDIS et les activités déménagées de la PNR

2. Police administrative

La Police administrative regroupe notamment :

- la police du commerce (délivrance de permis et autorisations, surveillance des commerces, gestion des objets trouvés,
- l'informatique (helpdesk interne, projets, etc.),
- la planification (gestion des horaires, plannings, décomptes, etc.),
- l'unité des assistants de sécurité publique (ASP),
- le groupe «radar»,
- le contrôle de la signalisation et des marquages routiers,
- les enquêtes en matière de naturalisation.

Dans le cadre de ses activités, la Police administrative a développé des collaborations avec les administrations des communes membres ainsi qu'avec de nombreux partenaires privés ou publics, permettant de trouver des solutions dans des dossiers complexes et de maintenir des contacts privilégiés.

Les relations avec le service Travaux, Environnement et Mobilité (TEM) de la Ville de Nyon ont permis de suivre en permanence l'évolution des chantiers et de mettre en place les mesures de police nécessaires dans une ville en pleine expansion. De même, la gestion du parc informatique et la conduite de différentes enquêtes ont nécessité un partage d'informations et d'expériences soutenu.

Enfin, le partenariat avec le service des Sports et Manifestations de la ville de Nyon a régulièrement occupé la PNR afin d'accompagner les organisateurs d'événements dans les phases successives de leurs réalisations.

Ainsi, la Police administrative est aujourd'hui considérée comme une entité à part entière à laquelle il est possible de soumettre des projets, en s'appuyant sur l'ensemble de ses compétences.



Contrôle du stationnement par un assistant de sécurité publique (ASP)

Naturalisations

L'entrée en vigueur au 1er janvier 2018 des modifications apportées à la loi fédérale sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse (Loi sur la nationalité, LN) du 29 septembre 1952 a provoqué une recrudescence significative des demandes de naturalisation. En effet, l'introduction de critères plus restrictifs a conduit les candidats à la naturalisation à déposer leurs demandes avant la fin de l'année 2017.

Auparavant gérés par du personnel policier, les entretiens avec les candidats, ainsi que l'établissement des rapports d'enquête pour les communes membres ont été confiés à une secrétaire en charge des naturalisations, dont l'engagement avait été accepté par le Conseil intercommunal en anticipation de ce phénomène. Une augmentation des demandes concentrée sur la fin de l'année a conduit à détacher du personnel policier pour finaliser les rapports dans des délais convenables. En 2017, le nombre de demandes a atteint un total de 242, pour les 3 communes de l'association.

3. Ressources humaines

Arrivées, départs et jubilaires

Arrivées 2017

01.03.2017	Mme L. Dufour – naturalisations
01.04.2017	Mme C. Pinton – aspirante
01.05.2017	M.A. Conde – ASP en CDD 3 mois puis policier dès le 01.08.2017
01.05.2017	M. F. Mettey – ASP en CDD 3 mois
01.10.2017	M. J. Stäbler – policier
01.06.2017	M. J.-D. Vocat – policier
01.07.2017	M. D. Stauffer – policier puis adjoint au secrétaire général dès le 01.12.2017
01.08.2017	M. R. Isoz – policier
15.08.2017	M.A. Allamand – ASP en CDD 2.5 mois
01.10.2017	M.A. Jaquier – aspirant
01.11.2017	M. J. Hentzler – policier

Départs 2017

31.01.2017	M.Y. Bietry – policier
31.03.2017	Mme C. Chabloz – policière
31.03.2017	M. J. Mosimann – policier
31.05.2017	M.A. Gafner – ASP
31.07.2017	Mme S. Bocquet – policière
31.10.2017	M.D. Guzman – policier
31.12.2017	Mme C. Cochard – policière
31.12.2017	Mme V. Häussermann – responsable des finances

Jubilaires 2017

30 ans :	MM A. Rohrbach et R. Gaillard
25 ans :	M. F. Petermann
20 ans :	C. Josseron
15 ans :	M. H. Merminod et Mme C. Rastello
10 ans :	Mme V. Häussermann
5 ans :	Mme G. Flüeler, MM M. Zimmerli, S. Leblanche, C. Greffier, A. Morisod, S. Peytregnet et S. Béguin

Gestion des absences et culture du feed-back



L'année 2017 s'est révélée riche en formations pour les cadres supérieurs et intermédiaires de la PNR. Ils ont en effet suivi deux cursus liés au management, à savoir la gestion des absences et le rôle du cadre à travers la culture du feedback.

Après avoir constaté que le problème de l'absentéisme devenait relativement conséquent, la PNR a mandaté la société Ismat Consulting, spécialisée dans le domaine de la gestion des absences en entreprises depuis plus de 15 ans. Cette société a procédé, dans un premier temps, à un bilan des pratiques de santé au sein de notre Corps de police, dans le but de déterminer les points sur lesquels il était possible d'améliorer les outils à disposition en termes de mesures de sécurité et santé au travail (MSST).

Dans ce contexte les cadres ont suivi deux sessions de formation afin de développer leurs compétences professionnelles dans la conduite d'entretiens avec leurs collaborateurs. Ainsi, un programme de gestion des absences a été mis en place dès le 1^{er} novembre 2017.

Dans le même ordre d'idée, une formation sur la culture du feedback a été dispensée par le consultant, formateur et coach. La culture du feed-back est un outil de management qui permet entre autre de clarifier immédiatement toute situation délicate et de valoriser les actions positives. Cette manière de communiquer apporte un réel bénéfice dans l'encadrement quotidien du personnel, et dans l'établissement d'une relation de confiance entre les collaborateurs et leur supérieur.

A terme, les évaluations annuelles seront remplacées par des bilans de fin d'année simplifiés dont le gain de temps permettra de renforcer la qualité relationnelle lors de la mise en place des objectifs.



4. Chancellerie et Commission de police

La Chancellerie est chargée de l'enregistrement des amendes d'ordre délivrées par le personnel policier et les assistants de sécurité public de la PNR. Le suivi des encaissements et les éventuelles contestations sont également de son ressort. Deux collaboratrices civiles sont occupées à cette fonction.

En 2017, une procédure a été mise en place dans le but d'améliorer le suivi des infractions commises par une personne morale, notamment les conducteurs de l'entité qui résident à l'étranger.

La Commission de police est l'autorité municipale compétente en matière de contraventions aux règlements communaux de police ainsi que des infractions placées par la législation cantonale dans la compétence des communes. Elle délivre les ordonnances pénales dans le cadre de la procédure ordinaire. Elle entend, au besoin, les contrevenants et les dénonciateurs durant les audiences ; ses décisions sont susceptibles d'un recours au tribunal de police. Deux collaborateurs sont chargés du suivi des affaires.

5. Finances

Le services des finances gère l'ensemble des encaissements et versements, ainsi que les affaires contentieuses. Suite à la reprise de la comptabilité par la PNR au début 2017, plusieurs outils ont été mis en place, notamment le logiciel de comptabilité « ProConcept ». Son adaptation aux besoins de la PNR se poursuivra en 2018. Il est à signaler que le poste de responsable des finances a été repourvu à la fin de l'année, suite au départ de la personne en charge.



Les collaboratrices de la Chancellerie et la Commission de police



Accès aux locaux de Champ-Colin

Perspectives 2018

Madame Irma...

Consultée, Madame Irma souhaite à la PNR de poursuivre la réalisation de ses projets et d'atteindre les objectifs qui sont les siens en 2018 et au-delà.

En 2018, le système d'aide à l'engagement, qui a fait l'objet de longs travaux dans le cadre des conventions informatiques, devrait être déployé et, avec lui, une nouvelle centrale. Cet outil permettra de gagner en efficacité opérationnelle et de conduite.

Le nouveau statut du personnel décidé par le Conseil intercommunal en septembre 2017 consistant à la revalorisation salariale du personnel policier entre en vigueur au 1er janvier 2018. Ce statut permet à la PNR de s'aligner sur les autres Corps des Polices communales vaudoises et la rend, dès lors, plus attractive encore. Il sera intéressant de faire le bilan de cette attractivité à la fin de l'année 2018.

En termes de ressources humaines toujours, l'année 2018 sera orientée sur le développement du personnel selon deux axes distincts: le co-développement, qui consiste principalement à partager les expériences vécues en termes de management, et le coaching individuel, qui visera l'évolution des compétences, tant professionnelles que personnelles. En outre, la formation continue des policiers restera une priorité, avec pour but ultime la satisfaction des citoyens dont l'Association de Police Nyon Région a la charge.

De plus, en sus des formations liées à aux différents métiers représentés au sein de la PNR, les collaborateurs auront la possibilité de demander des formations continues adaptées à leurs besoins et qui représentent une plus-value pour la PNR. Ces demandes seront évaluées dans le cadre des entretiens de fin d'année et/ou de développement.

Enfin, la PNR perçoit les premiers signes de l'aboutissement d'un projet d'envergure, à savoir la construction du nouvel Hôtel de Police sur le site de Champ-Colin. A l'heure où se dessinent les contours du nouveau bâtiment, la PNR envisage son futur dans un esprit serein et dotée d'un dynamisme renouvelé grâce aux perspectives réjouissantes qui l'attendent.



Annexes - Statistiques

Sommaire

1. Police-secours

2. Prévention-Proximité

3. Naturalisations

4. Contrôles de vitesse

5. Chancellerie

6. Commission de police

7. Divers

1. Police-secours

Pour l'ensemble du secteur de la PNR :

Accidents	dommages matériels	blessures corporelles	décès	constats européens
2017	93	37	0	174
2016	60	33	0	203
2015	85	34	0	96
2014	66	33	0	185

Tests éthylomètres	>0.5 <0,8‰	>0,8‰
2017	52	124
2016	71	81
2015	81	134
2014	63	108

Divers	Demandes d'assistance	Troubles ordre public
2017	683	429
2016	1'067 *	-
2015	1'079 *	-
2014	1'582 *	-

*jusqu'en 2016, les demandes d'assistance comprenaient les troubles à la tranquillité, lesquels sont distincts en 2017

Source : OFS (Statistique policière de la criminalité)
et JEP (Journal des événements de police)

Crans-près-Céligny :

Intégrité corporelle	Lésions corporelles simples	Voies de fait	Mise en danger	Participation rixe / agression
2017	0	1	0	1
2016	3	0	0	0
2015	1	3	0	0
2014	1	0	0	0

Patrimoine	Abus de confiance	Vols (sans vol de véhicules)	Vols de véhicule	Dommages à la propriété
2017	0	19	1	11
2016	0	41	5	32
2015	0	49	11	27
2014	0	60	8	44

Liberté	Violation de domicile (sans vol)	Violation de domicile (lors de vol)
2017	1	12
2016	0	23
2015	0	21
2014	0	31

Stupéfiants	Amende d'ordre	Rapport de dénonciation
2017	4	4
2016	4	1
2015	5	1
2014	3	4

Violences domestiques	
2017	0
2016	1
2015	1
2014	1

Divers I	Incendie intentionnel	Violence/menace contre autorités/ fonctionnaires
2017	0	0
2016	0	0
2015	0	0
2014	0	0

Divers II	Nuisances sonores	Appréhension/ arrestation	Infraction LEtr
2017	15	13	7
2016	26	15	11
2015	12	9	11

Nyon :

Intégrité corporelle	Lésions corporelles simples	Voies de fait	Mise en danger	Brigandage
2017	11	64	0	5
2016	29	67	1	2
2015	26	42	3	1
2014	39	52	1	3

	Abus de confiance	Vols (sans vol de véhicules)	Vols de véhicule ¹	Dommages à la propriété
2017	9	392	43	200
2016	8	609	47	395
2015	11	674	138	334
2014	13	862	119	467

1) l'intitulé « vol de véhicule » en tant que critère de recherche modifie les données des années 2014 à 2016

Liberté	Violation de domicile (sans vol)	Violation de domicile (lors de vol)
2017	21	129
2016	11	177
2015	6	196
2014	5	295

Stupéfiants	Amende d'ordre	Rapport de dénonciation
2017	88	87
2016	91	82
2015	111	70
2014	72	67

Violences domestiques	Nyon
2017	38
2016	36
2015	19
2014	22

Divers I	Incendie intentionnel ²	Violence/menace contre autorités/ fonctionnaires
2017	14	10
2016	7	6
2015	2	5
2014	4	4

2) suite à de de nouveaux critères de recherches, d'autres cas ont été identifiés de 2014 à 2016. En 2017, plusieurs feux de poubelle sont à signaler; de même que plusieurs cycles incendiés la même nuit.

Divers II	Nuisances sonores	Appréhension/ arrestation	Infraction LEtr
2017	375	268	147
2016	404	269	100
2015	314	167	121



Prangins :

Intégrité corporelle	Lésions corporelles simples	Voies de fait	Mise en danger	Participation rixe / agression
2017	0	5	1	2
2016	1	9	0	0
2015	2	5	0	3
2014	0	8	0	0

Patrimoine	Abus de confiance	Vols (sans vol de véhicules)	Vols de véhicule	Dommages à la propriété
2017	0	17	8	38
2016	1	38	3	33
2015	1	73	8	60
2014	0	121	11	131

Liberté	Violation de domicile (sans vol)	Violation de domicile (lors de vol)
2017	1	11
2016	0	11
2015	0	33
2014	0	87

Stupéfiants	Amende d'ordre ¹	Rapport de dénonciation ¹
2017	17	21
2016	5	11
2015	8	12
2014	11	8

1) Jusqu'en 2016, l'Hôpital psychiatrique de Prangins traitait quelques cas qu'il transmet désormais à la PNR

Violences domestiques	
2017	4
2016	6
2015	4
2014	6

Divers	Incendie intentionnel ²	Violence/menace contre autorités/ fonctionnaires
2017	2	0
2016	0	1
2015	0	0
2014	0	1

2) Comprend les feux de poubelles

Divers	Nuisances sonores	Appréhension/ arrestation	Infraction LEtr
2017	39	22	7
2016	23	21	1
2015	45	24	9



2. Prévention-Proximité

1. Prévention scolaire (chiffres de l'année scolaire 2016-2017) :

- 1.1 Tous les niveaux ont été visités sur les 3 communes, ce qui représente 2861 élèves rencontrés.
- 1.2 Formation des 7-8ème au jardin de circulation - 15 classes représentant 302 élèves.
- 1.3 Seat Belt (utilisation de la ceinture de sécurité) - 10 classes de 10ème représentant 193 jeunes.
- 1.4 Merle Blanc (traversée de la route) - 12 classes de 3-4ème représentant 234 élèves.
- 1.5 2 conférences aux parents des jeunes élèves de Nyon et Prangins.
- 1.6 1 conférence aux parents d'élèves de 8ème sur la prévention de la criminalité.
- 1.7 381 élèves d'écoles privées formés par les instructeurs circulation.

2. Stands de prévention :

Nyon : 17 stands de prévention durant l'année, de prévention alcool, circulation routière, et pour sensibiliser contre les vols.

Crans-près-Céligny : 3 stands mis en place dans le cadre d'un sondage.

Prangins : 1 stand pour l'accueil de nouveaux habitants.

3. Autre

Nyon :

10 campagnes de prévention routière (affichage)
5 campagnes de circulation routière (éclairage des véhicules, chantiers, prév. alcool et dégivrage).
9 campagnes de prévention criminalité (affichage papier et numérique)
7 conférences données.
Participation à la présentation du métier de policier lors de la JOM.
Participation aux nocturnes avec un stand de prévention et organisation d'un concours.
Patrouilles quotidiennes de proximité en plus des patrouilles de police-secours.
34 services de proximité (nuit de week-end).

Crans-près-Céligny :

10 campagnes de prévention routière (affichage)
9 campagnes de prévention criminalité (affichage)
Patrouilles quotidiennes de proximité en plus des patrouilles de police-secours
34 services de proximité (nuit de week-end)

Prangins :

10 campagnes de prévention routière (affichage)
9 campagnes de prévention criminalité (affichage)
Patrouilles quotidiennes de proximité en plus des patrouilles de police-secours
34 services de proximité (nuit de week-end)

3. Naturalisations

Amendes d'ordre	Examens de dossiers
Crans-près-Céligny	14
Nyon	195
Prangins	33

4. Contrôles de vitesse

RADAR MOBILE

	Contrôles effectués	Véhicules contrôlés	Véhicules en infraction	%
Crans-près-Céligny	42	11'154	350	3.14
Nyon	172	52'152	4'269	8.18
Prangins	119	36'238	4'412	12.18

SURVEILLANCE AUTOMATIQUE DU TRAFIC (SAT)

	Contrôles effectués	Véhicules contrôlés	Véhicules en infraction	%
Crans-près-Céligny	36	542'586	10'172	1.87
Nyon	50	5'395'446	12'268	0.23

5. Chancellerie

Amendes d'ordre	Examens de dossiers
Crans-près-Céligny	10'329
Nyon	38'237
Prangins	5'661

6. Commission de police

Ordonnances pénales	Amendes d'ordre impayées ou contestées	Infractions au Règlement général de police	Stationnement sur une parcelle privée (violation d'une mise à ban)	Infractions au Règlement général sur les déchets
Crans-près-Céligny	431	6	0	1
Nyon	2'462	220	828	81
Prangins	226	7	10	2

7. Divers

Courant 2017, 2'110 commandements de payer ont été notifiés sur l'ensemble des trois communes.





« L'histoire nous enseigne qu'une civilisation,
pour garder la maîtrise de son destin, doit se
donner les moyens de sa sécurité. »

*Jacques Chirac, Homme politique français,
Ancien Président de la République*



Impressum

Date: avril 2018

Editeur: Police Nyon Région

Contenu rédactionnel: Comité de direction et Etat-major

Coordination et correction: Secrétariat général

Photographies: Michel Perret et Police Nyon Région

Impression: BSR Imprimeurs à Gland

Graphisme: Fabrice Nassisi à Nyon

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil intercommunal, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'Association « Police de la Région de Nyon »,

- Vu le rapport de gestion présenté par le Comité de direction;
- Oui le rapport de la Commission de gestion,

Approuve :

- La gestion de l'exercice 2017 et en donne décharge au Comité de direction.

Au nom du Comité de direction

La Présidente
R. Faraut Linares

Le Secrétaire
S. Faillettaz

Place du Château 10
Case postale 1336
1260 Nyon 1



www.police-nyon-region.ch

Place du Château 10
Case postale 1336
1260 Nyon 1



www.police-nyon-région.ch